

Étude : Déplacement des emplois dans le secteur de l'extraction du charbon et l'industrie du pétrole et du gaz, 1995 à 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 22 septembre 2020

Au cours des dernières années, les gouvernements de nombreux pays ont fait face à des pressions croissantes pour effectuer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone en réduisant la dépendance de leurs économies aux secteurs de production d'énergie traditionnels comme la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, l'extraction du charbon et l'extraction du pétrole et du gaz. Alors que ces secteurs se font progressivement remplacer par des industries de technologies propres, certains travailleurs canadiens qui y sont employés sont susceptibles d'être déplacés et de chercher du travail dans d'autres industries. Cette transition soulève la question suivante : comment les travailleurs déplacés des secteurs de production d'énergie traditionnels s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi?

La question du déplacement des travailleurs revêt une importance accrue dans le contexte de la COVID-19, où des milliers de travailleurs mis à pied temporairement risquent de vivre des mises à pied permanentes — c.-à-d. des pertes d'emploi — dans un proche avenir. Elle est également très pertinente compte tenu des réductions à la fois de production et d'investissements annoncées récemment dans le secteur pétrolier et gazier.

Aujourd'hui, Statistique Canada diffuse deux études qui se penchent sur cette question pour deux groupes de travailleurs : ceux qui ont été déplacés de l'industrie de l'extraction du charbon de 1995 à 2015 et ceux qui ont été déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz de 1995 à 2016.

Les deux études montrent que la plupart des travailleurs déplacés de ces secteurs ont trouvé un nouvel emploi au cours de l'année suivant la perte d'emploi. Par exemple, 75 % des travailleurs mis à pied de façon permanente du secteur de l'extraction du charbon de 1995 à 2015 ont trouvé un emploi rémunéré au cours de l'année ayant suivi la perte d'emploi. Le pourcentage correspondant pour les travailleurs déplacés du secteur de l'extraction de pétrole et de gaz de 1995 à 2016 s'élevait à 73 %.

De 2008 à 2014, les taux de ré-emploi des travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz étaient quelque peu plus élevés que ne l'étaient les taux de ré-emploi à l'échelle canadienne. Une partie de l'écart tient au fait que les provinces productrices de pétrole ont affiché des taux de ré-emploi supérieurs à ceux des autres provinces durant cette période.

La capacité des travailleurs déplacés de trouver un nouvel emploi au cours de l'année ayant suivi la perte d'emploi variait selon les conditions économiques. Alors que les prix du pétrole ont reculé en 2015 et que les taux de mises à pied dans l'industrie du pétrole et du gaz ont augmenté, moins des deux tiers des travailleurs mis à pied de façon permanente dans le secteur de l'extraction de pétrole et de gaz en 2015 ou en 2016 occupaient un emploi rémunéré au cours de l'année suivante.

La majorité des travailleurs déplacés ayant retrouvé du travail ont trouvé un nouvel emploi hors de leur secteur d'emploi initial. Par exemple, environ 80 % de tous les travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz de 2005 à 2015 et ayant retrouvé un emploi au cours de l'année suivant la perte d'emploi ont trouvé un nouvel emploi hors de l'industrie du pétrole et du gaz. Près de 29 % ont trouvé un nouvel emploi dans la construction, tandis qu'environ 18 % et 7 % ont trouvé un nouvel emploi dans une industrie de services hautement spécialisés et dans la fabrication, respectivement.

En raison — du moins en partie — de différences dans la composition de l'emploi par profession, une proportion moindre de travailleurs déplacés du secteur de l'extraction du charbon ont trouvé un nouvel emploi dans le secteur de la construction durant l'année suivant la perte d'emploi.



Néanmoins, bon nombre de travailleurs déplacés ont vu leurs revenus baisser au cours de l'année suivant la perte de leur emploi. La moitié des travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz à la fin des années 2000 ont vu leurs revenus annuels réels diminuer d'au moins 17 % de l'année précédant la perte d'emploi à l'année suivant celle-ci. Des tendances qualitatives similaires ont été observées dans l'extraction du charbon.

Pour certains travailleurs déplacés, les baisses de revenus réels ont été persistantes. Par exemple, le quart des travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz à la fin des années 2000 ont vu leurs revenus annuels réels diminuer d'au moins 55 % de l'année précédant la perte d'emploi à cinq années après celle-ci. Cependant, la moitié des travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz à la fin des années 2000 ont fini par gagner, cinq ans après leur perte d'emploi, des revenus supérieurs au revenu qu'ils gagnaient au cours de l'année précédant la perte d'emploi.

Les travailleurs déplacés de l'industrie du pétrole et du gaz les plus susceptibles de subir une baisse importante de leurs revenus cinq ans après la perte de leur emploi étaient relativement plus âgés, avaient beaucoup d'ancienneté et se trouvaient parmi les quintiles supérieurs de la répartition des revenus.

Réunis, ces résultats dressent un portrait nuancé des répercussions du déplacement des emplois dans les secteurs de production d'énergie traditionnels. Ces résultats ne soutiennent pas l'hypothèse selon laquelle tous les travailleurs déplacés des secteurs de production d'énergie subissent une baisse substantielle du revenu après avoir perdu leur emploi. En outre, ils n'appuient pas l'hypothèse selon laquelle tous les travailleurs déplacés de ces secteurs vivent une transition simple vers un nouvel emploi après avoir perdu leur emploi.

Les articles de recherche intitulés «[Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie du pétrole et du gaz](#) » et «[Comment les travailleurs des secteurs de production d'énergie traditionnels s'en sortent-ils après avoir perdu leur emploi? Données de l'industrie de l'extraction de charbon](#) », qui font partie de la série *Aperçus économiques* (11-626-X), sont maintenant accessibles.

Pour obtenir plus de renseignements communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec René Morissette, rene.morissette@canada.ca, Division de l'analyse sociale et de la modélisation.